

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	49	56
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 01/02/2024		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 09 FEV. 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 09 FEV. 2024		
Convention d'objectifs et de moyens 2024 - Office de Tourisme de l'Avesnois		

SEANCE DU 7 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, M.Frédéric CARRE, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.François ERLEM, M.François DUPIRE, Mme Rachel DAVOINE, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, M.Vincent DUSSART, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Bernard BEAUFORT, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, M.Denis LEFEBVRE, Mme Alexandra LERCH, M.Luc BERTAUX, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Frédéric ROMAIN, Mme Roxane GHYS, M.David BEAUMONT, Mme Anita LEFEBVRE,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Georges BROXER, Mme Nathalie MONIER, Mme Catherine MOREL

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Chantal SCHWARTZ, M.Nicolas RUTER, Mme Françoise DUPUITS, , Mme Martine LECLERCQ, Mme Valérie COCHEZ, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Zahra GHEZZOU,



Objet : Convention d'objectifs et de moyens 2024 – Office de Tourisme

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences en matière de tourisme, le Conseil communautaire par délibération 53/2022 en date du 22 juin 2022 a décidé de créer l'Office de Tourisme intercommunautaire dénommé « Office de Tourisme de l'Avesnois » à compter du 15 septembre 2022 avec un premier exercice budgétaire au 1^{er} janvier 2023.

L'Office de Tourisme de l'Avesnois a été créé sous le statut d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

Le budget de l'Office de Tourisme est abondé par :

- La taxe de séjour collectée sur les 4 intercommunalités de l'arrondissement
- Les recettes propres de la structure (partenariats, commercialisation...)
- Les subventions des 4 communautés de l'Avesnois
- La participation du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- Des contributions sont aussi attendues du Département, de la Région et d'autres fonds comme par exemple le Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire.

Les dépenses seront constituées par les frais généraux (frais de personnel, de locaux...) et des frais de promotion.

Lors du Comité de Direction en date du 11 décembre 2023, le budget 2024 a été présenté et s'élève à 1 728 487 €.

L'Office de Tourisme de l'Avesnois s'est donc vu confier l'accueil des touristes et la promotion du tourisme sur le territoire de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ; il convient dans ce cadre de définir les engagements réciproques de la communauté de communes du pays de Mormal et de l'Office de tourisme de l'Avesnois.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de :

- **Adopter** la convention d'objectif et de moyens 2024 entre la communauté de communes du pays de Mormal et l'Office de tourisme de l'Avesnois.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		1

Décide :

- D'adopter la convention d'objectif et de moyens 2024 entre la communauté de communes du pays de Mormal et l'Office de tourisme de l'Avesnois.

Fait et délibéré le 7 février 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

09 FEV. 2024

09 FEV. 2024

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire
François ERLEM